

**SCI BF FRANCE TOULOUSE**  
**Société Civile Immobilière**  
**au capital de 4.360.500 Euros**  
**Siège social : 6, Place de la Madeleine**  
**75008 Paris**

**RCS PARIS 483 338 620**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 JUIN 2021**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (236 403) €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la Gérance *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une perte de (236 403) € (centimes inclus), l'Assemblée Générale décide d'affecter cette perte en totalité comme suit :

**Origine**

Résultat de l'exercice (2020)	(236 403) euros
Report à nouveau antérieur	10 946 418 euros

**Report à Nouveau**

Le poste « Report à Nouveau » sera ainsi porté à	10 710 015 euros
---	------------------

<b>Totaux</b>	<b>10 710 015 euros</b>	<b>10 710 015 euros</b>
---------------	-------------------------	-------------------------

## Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2019 <i>(Acompte décidé par l'Assemblée Générale du 13.11.2019)</i>	36 503 885 €		
31.12.2018	/		
31.12.2017	/		

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



.....  
La Gérance